



Entièrement dédié au soutien de la production et de la diffusion des arts médiatiques et numériques, le Centre de production DAÏMÔN remplit un mandat unique en Outaouais. Dans le cadre de ses activités, DAÏMÔN favorise chaque année l'émergence de projets novateurs en permettant à des artistes professionnels d'expérimenter et de créer dans des conditions favorables à leur production en leur fournissant des espaces de création de grande qualité ainsi que du soutien artistique, technique et financier. DAÏMÔN privilégie et encourage l'innovation, les croisements entre disciplines artistiques ainsi que la recherche dynamique entre les arts et la technologie.

STAGE – RESPONSABLE ACCUEIL ET MÉDIATION

SOMMAIRE DU POSTE

Relevant de la coordination accueil et médiation et en collaboration avec les équipes en place, le-la Responsable accueil et médiation sera appelé-e à assurer l'accueil des publics, animer des activités de médiation culturelle, coordonner la logistique et les communications de projets éphémères, et contribuer à la réalisation d'événements spéciaux.

DESCRIPTION DU POSTE

À ce titre, le-la Responsable accueil et médiation sera appelé-e à :

- Préparer de la documentation d'exposition et du matériel de médiation culturelle ;
- Participer au montage et démontage d'installations en arts médiatiques et d'événements ;
- Participer aux efforts de communications et de documentation ;
- Assurer l'ouverture et la fermeture quotidienne des espaces et installations ;
- Assurer l'entretien régulier des équipements en usage ;
- Gérer des réservations et la billetterie, compiler des statistiques d'accueil ;
- Assurer l'accueil des publics et groupes scolaires, expliquer les contextes d'expositions et médiations, donner des informations sur les projets, organismes et artistes impliqué-e-s ;
- Répondre aux questions du public et animer des périodes de questions pour les groupes scolaires ;
- Participer activement à la réalisation d'événements spéciaux ;
- Rédiger deux rapports compilations statistiques et post mortem ;
- Toutes autres tâches connexes.



ÉDUCATION & EXPÉRIENCES

Prenez note, toute combinaison de formation et d'expérience pertinentes seront considérées.

- Formation en cours ou récemment complétée en gestion des arts, muséologie, arts médiatiques et numériques, etc ;
- Aisance avec les technologies numériques.

HABILITÉS & COMPÉTENCES

- Bilinguisme oral et écrit (français et anglais) ;
- Aisance avec les systèmes informatiques ;
- Grande polyvalence, autonomie et rigueur ;
- Aimer apprendre et avoir un grand sourire accueillant !

DATES ET HORAIRES

- Emploi temporaire à temps plein, durée de 8 semaines du **21 avril au 13 juin 2026**.
- 31 heures / semaine Horaires flexibles du 21 avril au 4 mai et du 19 mai au 13 juin 2026.
- Horaires fixes à 34/h semaine du 5 au 16 mai selon l'horaire suivant :
 - mardi-jeudi-vendredi : 10h30 à 17h30
 - mercredi : 12h30 à 19h30
 - samedi : 11h30 à 17h30

CONDITIONS SALARIALES

- 22\$/heure

POSTULER

Les candidat·e·s intéressé·e·s sont invité·e·s à faire parvenir leur curriculum vitae accompagné d'une lettre d'intérêt au plus tard le **vendredi 20 mars 2026 à 17h00** à l'adresse courriel emploi@daimon.qc.ca. Seules les personnes retenues pour une entrevue seront contactées. Le Centre de production DAÏMÔN souscrit au principe d'égalité en emploi et s'engage à instaurer un processus de sélection inclusif.

PRENEZ NOTE

Ce stage est offert dans le cadre du programme Emploi d'été Canada, les candidat·e·s doivent correspondre aux critères d'éligibilité de ce programme :

- a) être étudiant·e ou avoir complété ses études au cours de la dernière année ;
- b) être âgé·e entre 18 et 30 ans (inclusivement) au début de l'emploi ;
- c) être un·e citoyen·ne canadien, un·e résident·e permanent·e ou une personne à laquelle on a accordé une protection en tant que réfugié·e en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugié·e·s* ;
- d) a légalement le droit de travailler selon les lois et les règlements provinciaux et territoriaux pertinents.

*Les étudiant·e·s étrangers ne sont pas admissibles. Les immigrant·e·s récents sont admissibles s'ils sont citoyen·ne·s canadiens ou résident·e·s permanent·e·s du Canada.